

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 NOVEMBRE 2016 – 20H30

Membres présents : Marie-Françoise BUNOUST, Simone DÉLIOT, Vincent DUMETIER, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Nicolas GIRARDET, Bernard JOLYOT, Agnès LAURENT, Sylvie LUCCISANO, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Bernard SÉNÉ,

Membres absentes excusées : Véronique RÉVEILLON et Marie-Françoise GIRARDET qui donne procuration à Nicolas GIRARDET

Membre absent : Jean-Baptiste CAU

Secrétaire de séance : Marie-Françoise BUNOUST

Approbation du PV du conseil du 10 octobre 2016

- 1- **Information de l'architecte des bâtiments de France pour modification du périmètre de protection du clocher et vote de ce projet**
 - 2- **CAGB : composition du conseil communautaire au 1er janvier 2017**
 - 3- **CAGB : proposition d'aide aux communes**
 - 4- **CAGB : groupement de commandes ouverts à l'ensemble des communes de l'agglomération**
 - 5- **Subvention pour le collège de Quingey**
 - 6- **Taxe d'aménagement : proposition de modification du taux**
 - 7- **Estafette de pompiers : mise en destruction**
 - 8- **Questions diverses**
-
- 1- **Information de l'architecte des bâtiments de France pour modification du périmètre de protection du clocher et vote de ce projet**

Présence de M. Gerhard Scheller, architecte des bâtiments de France et Mme Cassany du cabinet d'étude qui présentent le nouveau projet de périmètre délimité des abords (PDA). Ce PDA sera validé par une enquête publique qui se déroulera en même temps que celle du PLU.

Rappel de l'évolution de notre village qui à l'origine était très lié au travail de la vigne.

Le vieux village autour de l'église sera valorisé par ce Périmètre Délimité des Abords, pour protéger ce patrimoine.

Ce projet est soumis au vote du conseil : **VOTE POUR À L'UNANIMITÉ**

2- **CAGB : composition du conseil communautaire au 1er janvier 2017**

Il convient de prendre acte qu'au 1^{er} janvier 2017, le Conseil communautaire du Grand Besançon sera composé, en application des règles de droit commun, de 126 sièges, soit :

- 55 sièges pour la commune de Besançon,
- 2 sièges pour la commune de Chemaudin et Vaux et la commune de Saint-Vit,
- 1 siège pour les communes de : Amagney, Arguel, Audeux, Avanne-Aveney, Beure, Bonnay, Boussières, Braillans, Busy, Byans-sur-Doubs, Chalèze, Chalezeule, Champagny, Champoux, Champvans-les-Moulins, Châtillon-le-Duc, Chaucenne, Chaudfontaine, Chevroz, Cussey-sur-l'Ognon, Dannemarie-sur-Crête, Deluz, Devecey, Ecole-Valentin, Fontain, Franois, Geneuille, Gennes, Grandfontaine, La Chevillotte, La Vèze, Larnod, Le Gratteris, Les Auxons, Mamirolle, Marchaux, Mazerolles-le-Salin, Mérey-Vieille, Miserey-Salines, Montfaucon, Montferrand-le-Château, Morre, Nancray, Noiron, Novillars, Osselle-Routelle, Palise, Pelousey, Pirey, Pouilley-Français, Pouilley-les-Vignes, Pugey, Rancenay, Roche-lez-Beaupré, Roset-Fluans, Saône, Serre-les-Sapins, Tallenay, Thise, Thoraise, Torpes, Vaire, Velesmes-Essarts, Venise, Vieille, Villars-Saint-Georges, Vorges-les-Pins.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte :

- de l'impossibilité de conclure un accord local de composition du Conseil communautaire répondant aux conditions prévues par l'article L.5211-6-1 I-2° du CGCT
- de la composition du Conseil communautaire du Grand Besançon à 126 sièges en application des règles de droit commun.

VOTE POUR À L'UNANIMITE

3- CAGB : proposition d'aide aux communes

Monsieur le Maire présente le nouveau dispositif d'aide aux communes consistant à proposer des services communs entre la CAGB et ses communes membres.

- reconduction du dispositif actuel d'accompagnement pour les projets d'investissement communaux
- accompagnement pour la commande publique
- accompagnement juridique
- accompagnement pour les demandes de subventions et marche à suivre pour les financements européens
- expertise informatique
- développement du conseil en énergie partagé
- prêt de matériel

Ce dispositif est divisé en 3 niveaux :

- niveau 1 : "partage d'informations" - ce dispositif s'adresse à toutes les communes sans participation financière
- niveau 2 : "conseil, panel de services" - ce dispositif s'adresse aux communes ayant signé la convention de service commun

Proposition du coût du service : forfait de 2.80€/habitant par an plafonné à 6000 €

- niveau 3 : "mise à disposition de moyens" - ce dispositif est facturé au temps passé et s'adresse aux communes ayant signé la convention de service commun

Le Conseil Municipal approuve ce dispositif d'aide aux communes pour les trois niveaux et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

VOTE POUR À L'UNANIMITE

4- CAGB : groupement de commandes permanent ouvert à l'ensemble des communes de l'agglomération

Le conseil municipal donne son accord de principe concernant un groupement de commandes permanent organisé par la CAGB pour différents achats de matériel ou prestations aux fins de mutualisation.

Cette adhésion est gratuite et n'engage en rien.

VOTE POUR À L'UNANIMITE

5- Subvention pour le collège de Quingey

Le conseil municipal décide de verser une subvention supplémentaire de 10 € pour le voyage des 6ème du collège de Quingey.

VOTE POUR À L'UNANIMITE

6- Taxe d'aménagement : proposition de modification du taux

Le Maire expose que le conseil municipal :

- a institué un taux unique de 1 % pour la part communale de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal par délibération en date du 18 novembre 2011 ;
- a modifié le taux unique à 1.5 % pour la part communale de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal par délibération en date du 24 novembre 2014

- peut fixer le taux de la part communale de la taxe d'aménagement entre 1 % et 5 % ;
- peut fixer le taux de la part communale de la taxe d'aménagement au-delà de 5 % et dans la limite de 20 %, sur délibération motivée ;

Le conseil municipal décide de modifier, sur l'ensemble du territoire communal, la part communale de la taxe d'aménagement en fixant le nouveau taux unique à 3 % ;

VOTE : 9 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE pour le taux de 3 %

7- Estafette de pompiers : mise en destruction

Le conseil municipal accepte la mise en destruction de l'estafette des pompiers, dégradée par des actions malveillantes.

VOTE POUR À L'UNANIMITE

8- Questions diverses

- Incivilités constatées dans le village avec détérioration autour du terrain Chabal au lotissement, bruit et débris déposés sur le chemin de la route de Villars. Des plaintes ont été déposées à l'encontre des auteurs.
- Transfert de compétences eau / assainissement à la CAGB en 2018 : une réunion est prévue le 8 novembre à 18h à la mairie de Grandfontaine.
- EXTRANET de la CAGB : trois demi-journées de formation à l'outil informatique sont proposées aux élus et aux secrétaires.
- Délivrance des cartes nationales d'identités (CNI) : M. Longeot sénateur du Doubs nous informe de la volonté de l'Etat de supprimer la délivrance des CNI dans les petites mairies pour les déplacer vers les communes équipées du matériel biométrique comme Quingey - St Vit ou Besançon.
- PACS : la délivrance des PACS ou leur dissolution est de la compétence du tribunal d'instance et pourrait être transférées aux communes ...
- RESEAU INTERNET : de moins en moins performant. Voir si on peut améliorer le débit en se rapprochant d'un fournisseur d'accès (installation de la fibre pour la commune de Fourg afin d'augmenter leur débit).

La séance est levée à 23h30.